



BULLETIN MENSUEL

9^e Année

N° 104

Du 15 AOUT

au 15 SEPTEMBRE

1932



LE FOYER PAROISSIAL



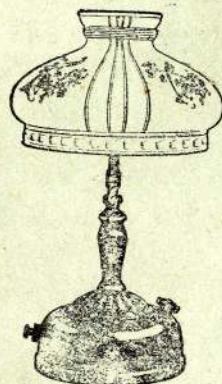
ABONNEMENT
(servi par la Poste)

FRANCE . . . 10 fr.

ETRANGER . . . 12 fr.

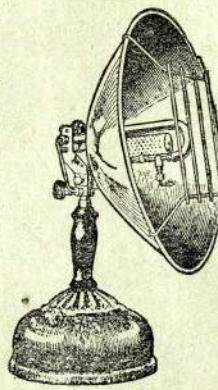
ADMINISTRATION
au Presbytère
de Saint-Pierre



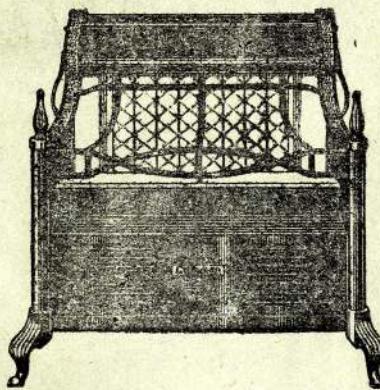


pas se répandre ni faire explosion.

AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 300 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant



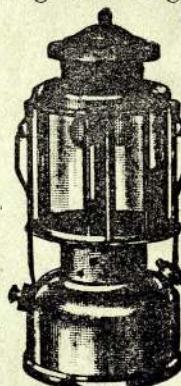
Demandez également LA CHAUFFERETTE ainsi que LE RÉCHAUD « COLEMAN RADIANT HEATER » : ils donnent une chaleur saine, sans odeur, sans aucun danger



restent toujours propres.

Le FER À REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

d'explosion ; ils permettent de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à bon compte (un gallon de gazoline chauffe durant 15 h.) ; ils peuvent être transportés aisément, tiennent très peu de place et



DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ M^{me} V^e A. PATUREL.

Imp. du « Foyer Paroissial » . -- Le Gérant : J. Cardinal.



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs
Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,
Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS
CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères
CRAWFORD - ENTERORISE - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde
Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



Evitez l'Indigence à 65 ans

Procurez-vous le confort et l'indépendance pour vos vieux jours avec l'argent que vous pourriez facilement épargner sur votre salaire.

La POLICE IMPERIAL A RENTE DE RETRAITE

assurera cet heureux résultat. De plus avez-vous songé de que deviendraient les vôtres si vous mourriez prématurément ? C'est une question que tout homme prudent doit se poser. Si vous n'y pourvoyez pas, votre négligence peut entraîner des conséquences pour le moins aussi graves que celle de la misère dans le vieil âge.

Vous pouvez vous prémunir contre ces deux éventualités — les deux plus grandes de la vie humaine — au moyen d'une police de l'IMPERIAL.



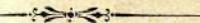
Pour détails complets s'adresser à :

**M. Pierre ANDRIEUX, Représentant spécial
de l'Imperial Life Assurance Company of Canada.**



Service paroissial et Renseignements divers

PAROISSE DE SAINT-PIERRE



INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. -- Tous les malins, avant et après les messes. -- Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. -- Pendant les vacances, à 5 h. -- Le samedi soir, à 5 h. -- La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. -- La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. -- La veille des fêtes.

BAPTÈMES. -- Tous les jours, -- à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDÖIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. -- Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. -- Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur », c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. -- *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications -- Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extraît mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. -- Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de crème destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. -- Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mortante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. -- Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. — Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.





Calendrier du Mois de Septembre 1932

N. B. -- Les RÉUNIONS D'OEUVRES sont suspendues pendant les vacances scolaires d'Août et de Septembre, sauf avis contraire.

* *

1 Jeudi. — Le soir, à 8 h., *Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du St-Sacrement.

2 Vendredi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur.

3 Samedi. — Jour du Saint-Rosaire. — A 7 h., messe de la Confrérie. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

4 Dimanche. — 1^{er} du mois. — A 6 h., messe et communion des Hommes de la conf. du St-Sacrement. — Exposition du T.S. Sacrement à la grand'messe et aux vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

8 Jeudi. — Fête de la Nativité de la Ste Vierge. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

13 Mardi. — La messe du Tiers-Ordre est renvoyée au samedi, 17 de ce mois.

14 Mercredi. — Fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

N. B. — Une relique de la Vraie Croix sera exposée pendant la journée ; les fidèles pourront la vénérer et la baisser après les messes, ainsi qu'après le salut, à 6 h.

15 Jeudi. — Notre-Dame des Sept-Douleurs, fête secondaire de l'Association des Mères chrétiennes. — A 8 h., messe du Saint-Esprit, y sont invités tous les élèves des écoles, en vue de la rentrée des classes. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

17 Samedi. — Fête des Stigmates de St François d'Assise. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre, suivie de l'Absolution générale.

18 Dimanche. — 3^{me} du mois. — Solemnité de N.-D. des Sept-Douleurs. — A la messe de 7 h. ½, com. mens. des jeunes filles.

N. B. — Mercredi, Vendredi et Samedi sont les jours des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.

21 Mercredi. — 3^{me} du mois. — St Mathieu, apôtre. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes — Le soir, à 8 h., Office.

21 Samedi. — Fête de N.-D. de la Merci. — A 7 h., messe et communion des E. de M. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

25 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A la messe de 7 h. ½, com. des gars.

29 Jeudi. — Fête de St Michel, archange. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

A VENDRE :

Deux Superheterodynes Radio L. L., postes spéciaux pour Colonie. Fonctionnement parfait et puissant sur ondes courtes et ondes longues. — Haut-parleur grand modèle. — Piles, accus, table radio. Radiateur à gazoline, Coleman-poêle etc. . — S'adresser à M. A. SARRAZIN.



LA VOIX DU PAPE

DANS une récente Encyclique, le Saint-Père nous invite à offrir des prières et des expiations au Sacré-Cœur de Jésus, dans les heures troublées et angoissantes où se débat la société actuelle.

C'est, d'un côté, « un égoïsme effréné et une cupidité insatiable d'où naît ce désordre et ce déséquilibre injuste par lequel on voit les richesses des nations accumulées en re les mains de quelques individus qui règlent selon leur caprice le marché mondial, pour l'immense dommage des masses. »

C'est, d'autre part, en France et ailleurs, la campagne d'athéisme et les menées communistes qui, exploitant cyniquement la misère actuelle, cherchent à bannir tout sentiment religieux du cœur de tous, même des enfants.

Puisse la voix du Pape être entendue par des cœurs dociles. !

Actes Paroissiaux

(DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 1932)

BAPTÈMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Église,
Le 31 juillet : HARAN, Francis-Dominique. Parrain : Dominique Bototra; marraine : Emilie Arantzabé. — Le 7 août : HÉLÈNE, Marcel-Lucien-Ernest. Parrain : Ernest Lapaix; marraine : Marie Lapaix. — Le 10 août : TILLARD, Denise-Eugénie-Marie. Parrain : Eugène Gouilliète; marraine : Gabrielle Tillard. — Le 11 août : PETITPAS, Fabienne-Marcelle. Parrain : Alfred Petitpas; marraine : Marcelle Urdanabia.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de mariage, *le 22 juillet : CHAMPOIZEAU, Gustave-Jean, et SLANEY, Fanny.*

SÉPULTURES. — Ont reçus les honneurs de la sépulture chrétienne,
Le 21 juillet : DIBARRAT, Bernard-Joseph, 52 ans. — Le 20 juillet : DINARD, Marie-Joséphine, née Gauchet, 70 ans. — Le 1er août : Le ROLLAND, René-Francis-Joseph, 8 mois. — Le 2 août : ALLARD, Jeanne-Louise, née Carère, 66 ans. — Le 6 août : CORDON, Elisabeth-Julie, née Coudray, 62 ans. — Le 8 août : CADINOT, René-Charles-Marcel, 23 ans.



LA BONNE SAGE

Les Sacrements

10. — Sources de Vie Surnaturelle.

L'EUCHARISTIE. — La MESSE (*Suite*).

Le Sauveur ne s'est pas contenté de remplacer le sacrifice ancien par son Sacrifice sur la Croix. Sacrifice unique et universel. Afin d'appliquer aux hommes, individuellement, les mérites de cette rédemption, il a voulu instituer lui-même le Saint-Sacrifice de la Messe comme la continuation et la représentation non sanglante du Sacrifice de la Croix.

Longtemps à Pavance, il avait annoncé clairement cette institution, comme il avait coutume de le faire pour les grands événements de sa vie. « En vérité, en vérité, avait-il dit à ses disciples, après avoir, un jour, nourri 5.000 personnes avec cinq pains et deux poissons, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui au contraire qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est véritablement une nourriture et mon sang est véritablement un breuvage. Celui donc qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et je demeure en lui. » (*S. Jean*, VII, 56-57).

Une année plus tard, c'était la Passion. La veille de sa mort, le Jeudi-Saint, le Sauveur réunit ses douze Apôtres dans le Cénacle pour manger avec eux l'agneau pascal, figure de la victime qui allait être immolée sur le Calvaire. Au cours de la « cène », ou repas du soir, Jésus prit du pain et l'ayant bénii, il le rompit et le distribua, en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » Prenant ensuite le calice, il rendit grâces à son Père, puis il le donna aux Apôtres en disant : « Buvez en tous ; ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour la rémission des péchés, » (*S. Math. XXVI*, 26). Et il ordonna aux Apôtres et à



leurs successeurs de faire de même, en mémoire de lui, jusqu'à la fin des siècles.

Et depuis lors, le Sacrifice de la Croix est offert perpétuellement sur tous les points de la terre, à chaque heure du jour, à mesure que le soleil se lève sur une partie du globe ; le Sauveur continue à habiter parmi les hommes, à la portée des plus grands et des plus humbles ; et enfin il permet à tous ceux qui le veulent de s'unir réellement, par la communion, à son Sacrifice, de participer à sa vie divine, et de s'associer à sa prière toute-puissante.

Par l'institution de ce sacrement, l'Incarnation et la Rédemption se renouvellent chaque jour parmi nous et se continuent. C'est l'incorporation du Fils de Dieu à l'Humanité et de l'Humanité au Fils de Dieu.

Quels mystères et quelles grandeurs ! Ces choses-là ne sauraient vraiment être des inventions de l'homme...

Voilà donc l'Eucharistie, que les Protestants n'ont jamais comprise, et qui leur manque tant !

Il est certain que nous sommes ici en présence d'un grand mystère. Mais rien n'est plus clair que les déclarations qui l'instituent : leur donner un autre sens que celui de l'Eglise catholique, c'est dire que Jésus-Christ aurait voulu nous tromper indignement !

(A suivre)

Mgr A. LE ROY.



AVIS. -- Le Navire « Ste-Jeanne d'Arc » passera à Saint-Pierre vers le 15 septembre pour prendre le fret et les passagers à destination de St-Malo. — Prière de se faire inscrire au plus tôt.

Le Consignataire ; O. LECHEVALLIER.

A Vendre :

Une Maison comprenant 8 appartements, rue La Fauvette.
S'adresser à Mme Vve Servain.

Une Maison et terrain, situés rue du Réservoir.
S'adresser à M. H. Paturel-Couffon.

Albert PEN

TAXI N° 101

JOUR et NUIT

TAXI N° 101

For day and night service



ÉCHOS DU MOIS

(DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 1932)

Port de Saint-Pierre — Les entrées, du 15 juillet au 15 août, ont été de 22 vapeurs et 43 voiliers.

Echos du 14 Juillet. — Cette date ne rappelle pas seulement l'anniversaire du 14 juillet 1789, jour où, hélas ! il y eut du sang versé, mais encore et surtout l'anniversaire du 14 juillet 1790, jour où la nation, en la personne de ses 14.000 représentants venus de toutes les provinces et assemblés au Champ de Mars, après une messe solennelle célébrée sur un autel aux proportions gigantesques, affirma, par un seul élan, sa volonté de rester unie et de former toujours une seule nation qui est notre France.

Nous avons vécu comme un second « 14 Juillet » quand eut lieu l'inoubliable 14 juillet 1919, qui fut vraiment la fête nationale, dans l'union de tous autour de la Patrie.

Quoiqu'il en soit de son origine, la fête du 14 Juillet nous rappelle que le gouvernement que s'est donné la France est fondé sur la liberté. En cette fête nationale, comme dans les autres fêtes, celle de Jeanne d'Arc et celle de l'Armistice, les Catholiques Français n'ont d'autre vœu à formuler que le vœu commun de tout le pays, celui du bonheur de la France, « dans la concorde et dans la paix, dans les droits mutuels, dans la juste et pleine liberté de tous les bons et loyaux Français », selon le premier souhait du nouveau Président de la République.

À St-Pierre, les pavillons ont été arborés à tous les édifices publics et aussi à beaucoup d'immeubles particuliers. Il y a eu des concours et des jeux divers. Il y a eu aussi un superbe feu d'artifice tiré sur le quai de La Roncière et une joyeuse retraite aux flambeaux, suivie d'un bal dans la salle des fêtes.

Pèlerinage à Langlade. — À l'aube du dimanche 31 juillet, la sonnerie des trois cloches de l'église avait annoncé que le pèlerinage à Sainte Thérèse aurait lieu en ce jour, ainsi qu'il avait été convenu. Mais, il faut bien le dire, on n'était pas précisément rassuré au sujet du temps. Il avait plu pendant la nuit ; et la pluie avait recommencé à 6 hr. 1/4. Malgré tout, dès 7h., les pèlerins se sont rendus au quai, vers le « Colonia » et « Togo », mis gracieusement à la disposition du pèlerinage. Les deux vapeurs sont partis



à 7h.1/2, avec, au mât de flèche, le pavillon blanc et vert de Sainte Thérèse ; ils ont bientôt été suivis du « Philosophe » et d'une goélette à moteur.

Monseigneur s'était embarqué, comme les années précédentes, sur le « Henry Ford », grand doris appartenant à M. Eug. Boroïra. Au haut du mât flottait aussi le pavillon aux couleurs de la chère Sainte. D'autres doris étaient partis de St-Pierre. Nous pouvons dire que les pèlerins avaient lieu de se féliciter, car Sainte Thérèse a eu sa fête, avec une journée splendide, et une mer calme, même dans la baie.

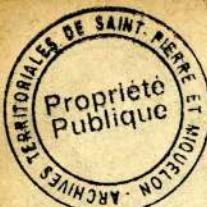
Après une traversée de moins de deux heures, la foule des pèlerins s'est dirigée lentement vers la chapelle. Celle-ci a profité des réparations et embellissements, exécutés sous le contrôle de M. Vogt, Chef du Service des Travaux publics ; elle apparaissait gracieuse dans son décor extérieur rose clair.

Il est 10 h. 1/4. Sept doris ont amené les pèlerins de Miquelon. Parmi eux, un groupe de chaatres ; ils se font entendre pendant la messe, célébrée par le P. Letourneau. La chapelle ne peut contenir toute l'assistance : beaucoup de personnes sont obligées de rester debout, ou au dehors. Après l'évangile, Monseigneur fait une courte allocution et rappelle comment Sainte Thérèse, si puissante au ciel, est devenue l'« enfant chérie » du monde chrétien. Trois fillettes font la quête, dont le produit grossira l'offrande qui sera envoyée à Lisieux, au nom des paroisses de St-Pierre et Miquelon, pour la construction de la basilique de Sainte Thérèse. A l'issue de la messe, Monseigneur a présenté à la vénération des pèlerins une relique des ossements de la Chère Petite Sainte, précieux souvenir que lui avait donné, l'an dernier, N. S.-P. le Pape Pie XI.

Puis l'on s'est dispersé « dans la brousse » pour les pique-niques ; ceux-ci ont été agrémentés ça et là par des concerts de phonographes.

A 2 h., ont eu lieu les vêpres, chantées, avec leur entrain coutumier, par les Miquelonnais, auxquels s'étaient jointes, on peut le dire, toutes les voix présentes. A l'issue des vêpres, dans une prière adressée à la Chère Sainte, Monseigneur a rappelé le souvenir des absents, celui de nos chers morts, celui des âmes éprouvées, le souvenir de St-Pierre et Miquelon et de la France. Puis, une fois encore, on a pu vénérer la relique, pendant qu'un grand nombre de personnes ont prolongé leurs invocations à la Chère Sainte pour lui recommander leurs intentions particulières.

La fête religieuse est terminée. On fait encore une promenade sur la plage ; après, ce sont les préparatifs du départ. Les sirènes du « Colonia » et du « Togo » donnent le signal ; et l'embarquement a lieu dans un ordre parfait. Moins de deux heures plus tard, les pèlerins sont de retour à St-Pierre, et racontent dans leurs familles et aux amis les douces émotions de cette inoubliable journée.



Gouverneur des Iles St-Pierre et Miquelon. — Par mesure d'économie, le Gouvernement de la Métropole prépare la suppression de quelques emplois de Gouverneur, dont celui de notre Colonie. En conséquence, les îles St-Pierre et Miquelon n'auront plus qu'un Administrateur, — régime qui existait avant le 30 avril 1923, avec M. l'Administrateur Lachat auquel a succédé M. Bensch, nommé Gouverneur. Dans ces conditions, il est possible que M. Henri Sautot, actuellement en congé, revienne parmi nous avec son titre d'Administrateur en Chef des Colonies ; et ce serait à la satisfaction des administrés.

Au Câble français. — La Compagnie du Câble français traverse une crise sérieuse, puisqu'elle met en disponibilité, à St-Pierre, 17 membres de son personnel sur 18, — disponibilité équivalant à un licenciement pur et simple. Les salaires ont été arrêtés à la date du 12 juillet. Plusieurs employés sont également remerciés aux bureaux de Brest et de Paris.

L'établissement de la Compagnie à St-Pierre remonte à 1869. Il serait regrettable de voir disparaître le seul câble reliant directement la Colonie à la métropole. Cette situation est due à la crise économique actuelle.

Souhaitons que les affaires s'arrangent, et que nos sympathiques employés du Câble français puissent reprendre leur service !

La Fête des Mères. — Dans la lettre qui instituait officiellement cette fête, le Ministre exprimait le souhait que toutes les autorités s'entendent pour glorifier les Mères de France, chaque année, à un jour déterminé.

A St-Pierre, cette fête a été célébrée le dimanche, 17 juillet. Elle n'a pas encore eu les honneurs de quelque cérémonie officielle, avec remise de la décoration de la Famille française. Elle a été surtout une fête religieuse ; et c'est l'Eglise qui lui a donné son plein sens, tout en lui gardant la juste simplicité qui convient.

Le matin, aux messes basses, très nombreuses ont été les communions des mères et des enfants. La grand'messe a été célébrée à l'intention des mères ; et le Père Marnas a magnifiquement mis en relief leur rôle qu'il a comparé au rôle de notre Mère l'Eglise : collaborer à l'action divine, en donnant la vie qui doit préparer des élus.

Après les vêpres, Monseigneur a bénî solennellement les mères et les enfants.

A la salle des fêtes. — C'est là que, le 17 juillet, en présence des Autorités et de l'élite de la population, la Fête des Mères a eu son complément, avec une soirée récréative donnée par un groupe de jeunes filles et les élèves du Pensionnat. Et cette finale a été superbe, par son programme musical, violon et piano, et par l'action scénique des enfants, richement costumés, dans un chant mimé : *Pigeon vole*; dans l'opérette: *la Reine des Fleurs* et dans



Les Petits Marins de la Ville d'Ys, saynète qui a eu un particulier succès et a été bissée.

Un drame en deux actes, d'une haute portée morale, *La dure Leçon*, a mis en présence au milieu de « nouveaux riches » et une « nouvelle pauvre », de famille noble, devenue leur femme de chambre.

La soirée s'est terminée par le tirage d'une tombola dont les lots, nombreux et variés, exécutés pour la plupart par les Religieuses, excitaient l'admiration, et peut-être aussi l'envie des spectateurs.

Nécrologie. — Le 30 juillet a été le premier anniversaire de la mort de S. E. Mgr Christophe-Louis LÉGASSE, Evêque de Périgueux et Sarlat, ancien Préfet Apostolique des Iles St-Pierre et Miquelon. A St-Pierre, et aussi dans les autres paroisses, un service a été célébré pour le repos de son âme ; et, dans le courant de l'année, bon nombre de messes ont déjà été dites à la même intention. Ajoutons que le regretté Prélat n'a pas encore été remplacé sur le siège de Périgueux.

Dans la Légion d'Honneur. — Un Saint-Pierrais, M. Emile Sasco, Président du tribunal de notre ville, vient d'être avisé de sa nomination dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. C'est la juste récompense d'une longue et laborieuse carrière dans la magistrature de notre colonie. Le F.P. dont il a été dès la première heure le collaborateur dévoué, dans la publication des articles si appréciés de « UN PEU DE NOTRE HISTOIRE », joint ses félicitations cordiales à celles des amis du nouveau Légionnaire. La remise officielle de la Croix aura lieu dès que les documents de la Grande Chancellerie seront arrivés.

La messe du dimanche à Langlade. — Bonne nouvelle ! Pendant le temps des vacances, un Père de St-Pierre ira à Langlade par le « Colonia », soit le dimanche matin, soit dès la veille, selon que se présentera l'occasion. Cela permettra aux villégiateurs ainsi qu'aux excursionnistes de satisfaire au devoir chrétien par l'assistance à la messe qui sera célébrée dans la chapelle de Sainte Thérèse.

A la Radio. — Impatiemment attendue, la causerie du Père Marnas sur le Lieutenant Jacques d'Arnoux, dont il a été déjà question, a eu lieu le mercredi soir, 10 août. Elle peut être ainsi résumée : « La Semaine Sainte devant Verdun, en 1916. » Le lieu et la date suffisent pour évoquer les plus tragiques souvenirs de la Grande Guerre.

Echos des Sports. — Après avoir été jouer une partie de football à Fortune (Terre-Neuve), où elle fut battue par deux buts à un, et à Burin où elle remporta la victoire par deux buts à un, notre A. S. S. P. reçut sur son terrain l'équipe de Fortune le samedi 6 août.



Le match débute à 16 h. 45, par un temps superbe. L.A.S.S.P. domine nettement et a la générosité de perdre volontairement l'avantage de deux penalties. Mais les Anglais se reprennent et remontent à toute allure vers les buts français où ils logent la balle, aux applaudissements frénétiques des « supporters » qui les ont accompagnés. L.A.S.S.P. ne se laisse pas faire, reprend la direction du jeu et marque par deux fois avant la mi-temps.

La deuxième mi-temps est semblable à la première, c'est-à-dire intéressante. Avant la fin réglementaire, les Anglais réussissent à égaliser. Il va falloir une prolongation pour départager les équipes. Au cours de celle-ci, les St-Pierrais vont triompher nettement et s'adjuger une victoire incontestable par 4 buts à 2. Disons que l'arbitre anglais de Fortune s'est fait remarquer par la maîtrise impartiale avec laquelle il a dirigé la partie.

Le mardi 9 août, à 16 h. 40, a eu lieu le match de football entre une équipe sélectionnée de St-Jean de Terre-Neuve et l'ASSP. Jeu très vif dès le début ; il le restera toute la partie. A peine 2 minutes de jeu, St-Pierre marque un but. St-Jean, sur corner, rentre un but ; puis, sur penalty, un deuxième. Après le repos, le jeu devient de plus en plus endiablé, tout en demeurant parfaitement correct et du plus grand intérêt. Finalement, les St-Pierrais l'emportent par 4 buts à 3.

Le lundi 15 août, c'a été le match longtemps attendu des jeunes contre les anciens. De nombreux paris avaient été engagés, plusieurs en faveur des anciens. Hélas ! ceux-ci furent décevants ; car les jeunes gagnèrent par le score formidable de 10 buts à 2.

La fête du 15 Août. — La solennité de ce jour rappelle que, parmi tous ses titres, la Sainte Vierge a celui de PATRONNE PRINCIPALE DE LA FRANCE. Aussi a-t-elle été célébrée très solennellement, avec messe pontificale à laquelle les Autorités de la Colonie et de la ville ont assisté. Dans son sermon, le R. P. Cardinal a montré pour quels motifs les Français ont le droit d'être fiers du Patronage de Marie.

Dans la soirée, après les vêpres, par un temps superbe, a eu lieu, la procession dite « DU VOEU », en souvenir de la consécration que le roi Louis XIII avait faite de la France, en 1628, à la Sainte Vierge.

Après la bénédiction du T. S. Sacrement, il y a eu une station devant l'autel de Saint Joseph, avec une prière au nom de la paroisse et chant d'un cantique, — cérémonie commémorative du couronnement solennel de la statue du Cher Saint, le 15 août 1913.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS, le 10 août, par le « Belle-Isle » : MM. R. Foliot, Horvais, E. Morel ; M. et Mme G. Briand.

PARTIS, le 16 juillet, par le « Belle-Isle » : MM. Plouat, A. Paturel, Mme



E. Briand, Mlle Demontreux. — *Le 30 juillet*, par le « Belle-Isle » : MM. Lambert, R. Foliot ; Mme et Mlle Mac Donald. — *Le 13 août*, par le « Belle-Isle » : M. le Dr et Mme Hardy et enfants ; M. et Mme G. Régnier ; MM. Pessin, Sutterland ; Mme et Mlle H. Paturel.



DISTRIBUTION DES PRIX

C'est fini ! La gent écolière est en vacances, après avoir reçu, dans l'après-midi du 9, du 19 et du 20 juillet, sous les yeux des parents, les récompenses réservées aux succès scolaires.

Ces fêtes n'ont pas été sans solennité, en raison de la présence de M. Chanot, Gouverneur p. i., qui a bien voulu les présider, assisté de Mgr le Préfet Apostolique. Il était entouré de la plupart des Chefs des Services officiels, avec, aux premiers rangs, M. Gloanec, Maire de la Commune, MM. les Adjoints et l'élite de la société Saint-Pierraise. La salle municipale des Fêtes était trop petite; les loges, en particulier, étaient archibondées ; et il fallu un service d'ordre — on y avait d'ailleurs pourvu avec succès — pour placer à peu près tout le monde. Il est vrai, chacune de ces cérémonies était agrémentée d'un programme alléchant où la musique, le chant, la déclamation, les saynètes, voire les féeries, alternaient avec la proclamation des lauréats.

Par ailleurs, rien de spécial à dire sur le fonctionnement des trois écoles libres de St-Pierre. Il se maintient à un niveau très satisfaisant, à en juger par le chiffre élevé de la population scolaire qui les fréquente. Rappelons seulement qu'en procurant aux enfants une *éducation fondamentalement chrétienne*, les parents leur assurent du même coup les plus sérieuses garanties en vue de leur avenir matériel et moral.

Le palmarès de St-Christophe a été publié dans le précédent Numéro du *Foyer paroissial*. Nous donnons ici ceux de l'Ecole Ste-Croisine et du Pensionnat.



— 200 —

ECOLE STE-CROISINE

Prix d'Honneur, offerts :

Par M. CHANOT, Gouverneur p. i. : Yvonne Thébault ; par M. le Maire et la Municipalité : Elisabeth Lefèvre ; par M. FOUGÈRE, Délégué au Conseil Supérieur des Colonies : Léone Lefèvre.

Prix d'Excellence

Offert par la Chambre de Commerce de St-Pierre : Victoria Perrin.

Prix d'Instruction Religieuse

Offerts par Mgr HEITZ, Préfet Apostolique :

France Farvacque, Henriette Madé, Christiane Olano.

Prix de Satisfaction

Offert par le Comité de l'Enseignement libre : Thérèse Thébault.

Diplômes d'Examens

Ont obtenu le CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES, de l'Enseignement officiel : Henriette Cormier (*Mention BIEN*).

N. B. — Cet élève reçue *deuxième* des filles à cet examen s'est vu attribuer, par M. le Gouverneur, un livret de Caisse d'Epargne de 75 fr. — Un bienfaiteur anonyme lui a offert, en outre, un PRIX spécial.

Le CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES, *Deuxième Degré*, délivré par le Comité de l'Enseignement libre : Yvonne Thébault.

Principaux Prix des Matières Classiques

COURS SUPÉRIEUR, 2^{me} ANNÉE : Yvonne Thébault.

COURS MOYEN, 2^{me} ANNÉE, — 1^{re} Division : Léone Lefèvre.

— 2^{me} Division : Thérèse Thébault.

COURS MOYEN, 1^{re} ANNÉE. — 1^{re} Division : Henriette Madé.

— 2^{me} Division : Marie-Stella Bouvet.

COURS ÉLÉMENTAIRE, 2^{me} ANNÉE : Christiane Olano.

— 1^{re} ANNÉE : Emilienne Grimaux.

COURS PRÉPARATOIRE, 2^{me} ANNÉE : Madeleine Mahé.

— 1^{re} ANNÉE : Louise Lechevalier.

COURS DES PETITS GARÇONS : André Frioult, Auguste Ruault.

PENSIONNAT



Prix d'Honneur, offerts :

Par M. CHANOT, Gouverneur p. i. : Marie-Hélène Guillaume ; par M. FOUGÈRE, Délégué au Conseil Supérieur des Colonies : Marguerite Colombani.

Prix d'Instruction Religieuse

offerts par Mgr HEITZ, Préfet Apostolique :
Paule Chartier, Elisabeth Girardin, Marguerite Ledret.

Prix d'Excellence, offerts :

Par M. le Maire et le Conseil Municipal : Germaine Turgot ; par la Chambre de Commerce : Madeleine Detcheverry ; par le Comité de l'Enseignement libre : Paule Bonnien.

Prix de Diligece, offert par M. le Dr DUNAN : Paule Vergnes.

Prix de Piano : Marie-Hélène Guillaume, Marguerite Colombani.

Diplômes d'Examens

Ont obtenu le CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES de l'Enseignement officiel : Bridie Pine (Mention TRÈS BIEN), Alberte Ozon, Elisabeth Girardin, France Audouze, Marie-Stella Ledret, Marie-Madeleine Etcheverria, Gabrielle Dagort, Bessie Briand.

N. B.— L'élève Bridie Pine, reçue première à cet examen, s'est vu attribuer par M. le Gouverneur un livret de Caisse d'Epargne de 150 fr. — Une bienfaitrice anonyme lui a offert, en outre, un PRIX spécial.

Le CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES, DEUXIÈME DEGRÉ, délivré par le Comité de l'Enseignement libre : Paule Chartier, Paule Vergnes, France Audouze.

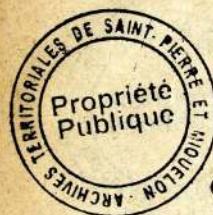
Ont obtenu le BREVET ÉLÉMENTAIRE aux examens officiels des 30 juin, 1^{er} et 2 juillet : Marie-Hélène Guillaume, Marguerite Colombani.

A obtenu le CERTIFICAT PRÉPARATOIRE DE DACTYLOGRAPHIE, délivré par l'Association Sténographique Unitaire. (*Système Prévost-Delaunay*) : Madeleine Detchéverry.

Principaux Prix des Matières Classiques

COURS COMPLÉMENTAIRE, 2^{me} ANNÉE : Marie-Hélène Guillaume ;
— 1^{re} ANNÉE : Germaine Turgot.

COURS SUPÉRIEUR, 2^{me} ANNÉE : Paule Chartier. — 1^{re} ANNÉE : Bridie Pine.



COURS MOYEN, 2^{me} ANNÉE : Marguerite Tibbo.

— 1^{re} ANNÉE : Marguerite Ledret.

COURS ÉLÉMENTAIRE, 2^{me} ANNÉE : Alberte Lefèvre.

— 1^{re} ANNÉE : Louise Bourgeois, Marie Pine.

COURS PRÉPARATOIRE, 2^{me} ANNÉE : Françoise Chartier, Marguerite Briand ;

— 1^{re} ANNÉE : Mireille Norgeot, Andrée Fontaine.

COURS DES PETITS GARÇONS : André Lévéque, Jean Borotra.

COURS PRÉPARATOIRE DES PETITS GARÇONS : Jean Le Hors, Edouard Jaccachury, Marcel Bry.

Chronique de l'Île-aux-Marins

(DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 1932)

BAPTÈME. — Sont devenues enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 24 juillet : Huguette JACOILLOT. Parrain : Emmanuel Dufresne, marraine : Emilie Dufresne. — *Le 28 juillet* : Mariette FRANCHET. Parrain : Ernest Hardy ; marraine : Marie Franchet.

SÉPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 11 août : Pauline FRANCHET, née Jugan, 72 ans.

La pêche. — A l'Île, rares sont les événements qui puissent défrayer une chronique. Force est donc de s'étendre sur la question primordiale autour de laquelle gravite toute l'activité, c'est-à-dire la pêche. Après la disparition définitive du capelan, aux premiers jours de juillet, il s'est produit une accalmie de quelques semaines. C'est le 23 juillet que l'encornet a fait son apparition. Assez abondant d'abord, il s'est fait tout de suite capricieux, parfois insaisissable. A l'heure actuelle, nombreux sont les doris qui reviennent bredouilles de la « turlutte »; d'autres doivent se contenter d'une douzaine d'encornets... quand ils les ont. Les quelques hârangs que l'on arrive à « faucher » au passage, ne constituent pas une boëtte suffisante. Cependant il y a de la morue dans nos parages, et de belle taille. De-ci de-là, il se fait encore de belles marées ; mais la réussite est très inégale. Malgré le sommeil plus prolongé qu'on s'accorde de temps en temps, le métier est aussi dur ; il exige même plus de prévoyance qu'en temps de capelan, parce que le succès ne répond pas toujours à l'effort. Et la vente reste aléatoire. Le pêcheur a néanmoins confiance qu'une éclaircie se produira dans le ciel incertain



de l'avenir et que, cette année encore, il arrivera à déhaler, avec l'aide de Dieu et des hommes.

Une visite. — Le jeudi 5 août, est arrivé à l'île un Père Capucin, le R. P. Colomban, aumônier de la « Ste-Jeanne d'Arc ». Ancien officier de la marine, le Père Colomban a gardé de sa vie passé l'amour des marins; et ce fut pour lui une grande joie de voir nos pêcheurs et de converser avec quelques uns d'entre eux. Inutile d'ajouter, pour ceux qui le connaissent, qu'il les a conquis du premier coup par sa cordialité, sa bonne humeur et sa verve intarissable. Il reviendra les voir; car il a promis de faire à l'île, le dimanche 18 septembre, une conférence avec projections sur le P. Charles de Foucault.

Un peu de notre Histoire (99).

1820

Les travaux de culture repris au printemps de 1820 donnèrent lieu au compte rendu suivant que le Commandant Fayolle adressait au département, le 6 novembre :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de M. Meusy, jardinier du Roi, que vous avez envoyé en cette colonie pour y essayer la culture des céréales et propager celle des plantes potagères.

Au commencement du mois de mai, ce jardinier a été chercher à Langlade et a transporté sur la terrasse du Gouvernement à Saint-Pierre, 29 pieds de sapin; quatre seulement sont morts, les autres ont parfaitement repris; et il espère qu'ils soutiendront la rigueur de l'hiver dans lequel nous allons entrer.

Il a également suivi les divers végétaux reçus et a l'espoir de les naturaliser en ce pays. Les noyaux et pépins envoyés par le Muséum ont été également ensemencés. Ils ont levé, à l'exception de ceux qui ne doivent lever que la 2^{me} année.

Les différentes espèces d'arbres, arbustes et plantes tant médicinales que d'agrément ont eu un succès assez favorable.

Les espèces de seigle, blé, orge et avoine n'ont pu supporter les rigueurs du climat. Le seigle s'est très bien comporté jusqu'au moment de la fleur; mais les brumes ont contribué à son écoulement.

Les espèces qui avaient été semées au printemps ne sont pas même en ce



moment en maturité; et je me trouve par là dans l'impossibilité d'envoyer à V. E., ainsi que j'en avais eu l'intention, des échantillons de ces diverses espèces.

Les graines de pin envoyées ont bien levé. M. Meusy en a semé dans plusieurs endroits, tant à St-Pierre qu'à Miquelon; il vient de les examiner et les a trouvées de la hauteur de 3 pouces.

Parmi les arbres envoyés par M. Vilemain, M. Meusy n'a pu sauver que quelques pommiers et quelques pieds de vigne; il est à regretter que ces plans ne lui soient parvenus qu'au mois d'août. Les graines venues par cet envoi se sont trouvées en très bon état; mais les arbres sont perdus sans ressources.

Pendant les mois de juillet et d'août, M. Meusy a défriché un arpent 1/2 de terrain propre à emblaver au printemps. Les pommes de terre, tant de l'espèce qui croît à la côte anglaise que celles venues de France, ont parfaitement réussi. La rouge longue de Hollande et la grosse jaune de Hollande ont eu particulièrement un grand succès.

J'ai reçu par le navire « La Cécile », de Nantes, la caisse de semences de 64 espèces de plantes jardinières et forestières annoncée par votre dépêche du 10 mai dernier N° 23. M. Meusy s'est occupé de suite de leur conservation. »

POSDT

Décision de Mgr le Préfet Apostolique
au sujet de l'Insigne du MÉRITE PAROISSIAL.

Nous, soussigné, Préfet Apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Sur la proposition du R. P. Lucas, curé de la paroisse de Miquelon,

Vu les services dévoués rendus depuis 56 ans à l'Eglise et aux Œuvres paroissiales, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, par M. Joseph-Emile CORMIER, et ceux, pendant 38 ans, par M. Jules-Théophile ORSINI;

Vu les excellents renseignements fournis au sujet des deux paroissiens susnommés :

Après avoir pris l'avis des Membres du Conseil de la Préfecture Apostolique,

Le Saint-Esprit invoqué :

En vertu des pouvoirs et priviléges de Notre charge de Préfet Apostolique, avons décidé que MM. Joseph-Emile CORMIER et Jules-Théophile



ORSINI, de la paroisse de Miquelon, recevront l'Insigne, avec Diplôme, du MERITE PAROISSIAL,

La cérémonie de remise aura lieu à Miquelon, au Foyer Sainte-Thérèse, à la date qui sera fixée ultérieurement.

A Saint-Pierre, le 3 juin 1932, en la fête du Sacré-Cœur.

Ch. HEITZ,
Préfet Apostolique.

Chronique de Miquelon

(DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 1932)

BAPTÈMES. — Sont devenues enfants de Dieu et de l'Eglise,
Le 20 juillet : COSTE, Jeanne-Yvette-Marie. Parrain : Detcheverry, Pierre-Marie ; marraine : Marie-Joseph Detcheverry-Autin. — Le 31 juillet : LUCAS, Marie-Thérèse-Rose. Parrain : Ernest-Joseph Autin ; marraine : Armandine Detcheverry.

Monseigneur à Miquelon. — Le vendredi 22 juillet, Mgr le Préfet Apostolique est arrivé à Miquelon à bord du « Colonia », après une heureuse traversée. Il était accompagné du Frère Bernardin.

A la messe de 7 h. 1/2, le dimanche suivant, il a adressé quelques mots à l'assistance sur l'évangile du jour où apparaissent le Pharisen et le Publicain. Il a également prêché à la grand'messe, après avoir dit sa joie de constater les progrès du bon esprit et de la piété dans la paroisse, surtout depuis l'institution de la pratique de l'*Heure Sainte*, si grandement estimée par la population.

Lauréats du « Mérite paroissial ». — Une intéressante cérémonie a eu lieu le dimanche, 24 juillet, à l'issue des vêpres, au Foyer Ste-Thérèse : la remise solennelle de l'insigne du *Mérite paroissial*, par Mgr Ch. Heitz, Préfet Apostolique, à MM. Joseph-Emile CORMIER et Jules-Théophile ORSINI, de la paroisse de Miquelon.

Cette distinction a été accordée — pour la première fois dans la Préfecture Apostolique — et cela après 56 ans pour l'un et pour l'autre, après 38 ans de collaboration, aussi désintéressée que dévouée, à l'exercice du Culte public et aux Oeuvres paroissiales.

C'est sur la proposition du Père Lucas, curé, et après enquête sur le titres des candidats, que Mgr le Préfet Apostolique s'est décidé à honorer



d'une façon spéciale deux paroissiens plus particulièrement méritants de Miquelon. Et en cela, on peut l'affirmer, il a répondu aux vœux de toute la population Miquelonnaise.

Un gracieux insigne, destiné à être porté dans les cérémonies religieuses. — insigne en vieil argent, forme de croix fleurdelisée, muni d'un ruban aux couleurs pontificales, avec, au milieu, un médaillon de Saint Pierre, apôtre, et au verso le nom du titulaire de l'insigne, — et un superbe diplôme du MÉRITE PAROISSIAL ont donc été décernés à MM. Cormier et Orsini, et remis par Monseigneur, venu exprès de St-Pierre pour présider cette fête familiale.

A cette fête ont assisté toute la paroisse, avec M. Gilles Detcheverry, maire, le Conseil de Fabrique et plusieurs paroissiens de St-Pierre actuellement en villégiature à Miquelon.

Au début de la séance, le P. Lucas a donné lecture d'un rapport relatif à l'Oeuvre du MÉRITE PAROISSIAL instituée dans la Préfecture Apostolique en faveur des laïques, hommes et femmes, qui se sont distingués pendant au moins 35 ans, à partir de la 14^e année d'âge, par leur dévoûment désintéressé pour tout ce qui touche au culte extérieur de l'Eglise et aux Oeuvres spirituelles de la paroisse, en collaboration avec le Clergé.

Après une sonnerie de clairons et la lecture de la décision officielle relative à la circonstance, Monseigneur a remis aux intéressés les insignes et les diplômes, aux acclamations de l'assistance. Puis on a chanté, en chœur, le répons connu : *Oremus pro Pontifice nostro Pio !*

La fête s'est continuée par l'exécution d'un gracieux programme où ont figuré les jeunes de la paroisse, à commencer par les enfants de l'école maternelle. MM. Cormier et Orsini y sont allés de leur morceau ; et un groupe de mignonnes fillettes a chanté le chœur des *Bleuets* et des *Coquelicots*.

Pour terminer cette réunion toute familiale, le P. Lucas s'est fait l'interprète des nouveaux « décorés » et de tous les paroissiens pour remercier Mgr le Préfet Apostolique de cette fête à laquelle la paroisse tout entière s'était si vivement intéressée. Il a fait remarquer que, sans doute, la distinction dont ils avaient été l'objet, avait mis à rude épreuve la modestie de deux paroissiens modèles ; mais si ceux-ci n'avaient ambitionné aucune récompense terrestre, ils pouvaient, de celle qui leur était accordée en ce jour, tirer un motif de plus pour espérer, un jour, un accueil favorable auprès de Saint Pierre dont l'image se trouve sur leur décoration.

La réception avait naturellement se terminer par un « vin d'honneur ». Il a été offert à MM. Cormier et Orsini et à leurs familles dans la nouvelle salle, dite des conférences, récemment ajoutée au presbytère.



Nécrologie. — Un journal basque, l'« Eskualduna » (N° du 15 juillet), a annoncé la mort, au pays de Mauléon, de Mgr Jean-Baptiste Oyhénard. Cette nouvelle a trouvé un douloureux écho à Miquelon où cet excellent et saint prêtre était venu exercer son apostolat, à la demande de Mgr Légasse, alors Préfet Apostolique. Pendant les onze ans (de 1900 à 1911) qu'il était chargé du soin spirituel de la paroisse, il s'est adonné avec un zèle remarquable à la sanctification des âmes et à la restauration de l'église. Mgr Légasse avait obtenu du Saint-Siège pour son dévoué collaborateur le titre avec les insignes de Préalat de la Maison de Sa Sainteté. — R. I. P.

SALON DE LECTURE

ENGLISH SPOKEN

CONFORT MODERNE

SE HABLA ESPANOL

BORDEAUX 25. 56 A

AD. TÉLÉG. PYRÉHOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14
TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

Machines à écrire « REMINGTON »

— Rubans à machine — Papier tous genres —

Machines à calculer « DALTON »

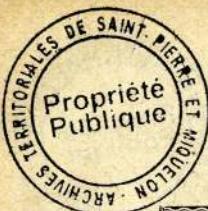
Représentants : La MORUE FRANÇAISE

Saint-Pierre

Chez Albert OZON

Gramophones - Saxophonie
Brunswick Panatrop

Eugène DAVID
Salon de Coiffure
Maison Claireaux
Rue Sadi-Carnot.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs - Alimentation
Articles de fumeurs - Sacs et papiers
d'emballage - Cigarettes Nationales.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

L. N. Mattei-Bastia
le seul véritable

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche
et au long cours.

Approvisionnements généraux.

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

L. James

Commission - Représentation

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

A V ndre :

Une Maison, située Rue Nielly.
S'adresser à M. Jean Olano.

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

PÉCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes
Oeufs, etc. — Fournisseur des navires.

C.P. Chartier et Cie,

Vins et Spiritueux.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

A. S. Mac Millan

General Contractor
St-Pierre et Halifax

A Louer :

UN PIANO.

S'adresser à Mlle Rose Guibert.



:- Les Produits NESTLE sont les meilleurs :-

LINGERIE pour Hommes.

Dames et Enfants
Bonnerie - Epicerie

**PETIT CARNET
DE**

Timbres de Commerce Libres
Offert par

M^{me} Georgina Detcheverry
Commerçante

Dans ce carnet le client groupe
avec soin les timbres offerts par
notre Maison et viendra nous ré-
clamer la prime lorsqu'il y aura droit

Réclamez les timbres en faisant vos achats

Et donnez la préférence à la Maison qui les offre

Commission - Consignation

A. Grimaux & Cie.

Boulangerie - Epicerie
Grains et Farines en gros et
en détail.

Biscuits et Bonbons en stock
et sur commande.

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe,
Farines, Grains, Foin.

Employez l'eau de Javelle
« LA PARISIENNE ».

C'est la meilleure.

Chez Albert Briand,



SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.350.000 FRANCS

Rue du 11 Novembre

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES RADIOS AMÉRICAINS

« NATIONAL »

FOURNITURES DIVERSES POUR POSTES

DE RADIO EN STOCK ET SUR COMMANDE

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Maréchal Foch

Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs

Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres

Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineerinff C°, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil C° of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil C° Ltd.

— FREE AIR —

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Legranvillais,

AGENT Imperial Oil Limited

Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne

Delbeck et Cie, Reims — Champagnes

Fournier-Demars de Bourges —

Liqueurs.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »

Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills C°, Montréal

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE



VÊTEMENTS TIP TOP

Deux bonnes nouvelles !

Faites en votre profit.

Vous vous en trouverez bien



La Maison **TIP TOP TAILORS LIMITED** vient de réaliser un véritable tour de force en abaissant le prix unique de ses complets et pardessus à

\$ 22.50

tout en conservant, comme par le passé, la qualité et la coupe irréprochables qui ont fait la réputation de ses vêtements.

Profitez de l'aubaine.

Et adressez-vous à **TIP TOP** pour vos Complets et Pardessus.

Et vous, Mesdames, qui avez si longtemps jalousez la chance de ces Messieurs qui pouvaient se faire si bien habiller à si peu de frais, voici votre tour ! La Maison **TIP TOP** vous offre, à des prix défiant toute concurrence, un assortiment extraordinaire de draps splendides pour y couper des manteaux et des costumes tailleur qui ne manqueront pas de vous attirer des appréciations aussi flatteuses que celles que M^e Léopold DOR vous décernait récemment à la station de radiodiffusion de St-Pierre.



Venez faire votre Choix Chez **Etienne DAGUERRE**

Agent exclusif de **TIP TOP** à SAINT-PIERRE, & MIQUELON



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Il est du devoir de chacun, tant pour son pays que pour lui-même de mettre régulièrement en réserve une partie du produit de son travail. Ouvrez donc un compte d'épargne dans notre banque où, en toute sécurité, vos fonds vous rapporteront des intérêts aux taux en cours.

Nous sommes organisés de façon à vous donner entière satisfaction en ce qui concerne toutes les opérations de Banque, y compris la vente de traites ou de chèques, ainsi que les chèques de voyageurs et les lettres de crédit.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements utiles ; et nous vous invitons à venir sans hésitation, nous consulter au sujet des opérations qui pourraient vous intéresser. Notre meilleur accueil vous est, du reste, tout particulièrement réservé.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 30 Millions de Dollars

St-Pierre & Miquelon

P. R. HAMEL

Direcleur.